

**SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le lundi 24 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 septembre 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, V. FRÉDÉRIC, P. BARTHOUS, S. BLANCHARD, H. BOISSON, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINNE et S. LAVILLE.

Absent : Pierrick GENEAU.

Secrétaire de séance : Hervé BOISSON

Le procès-verbal des réunions du 23 juillet et du 02 août 2012 sont adoptés à l'unanimité.

2012/09/01 - TRAVERSE DU BOURG

Le conseil général a revu son projet à la baisse. Le coût de l'étude, la part communale, est de 4 990,13 € (30 % du coût HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de faire réaliser l'étude,
- prévoira la dépense au budget 2013
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2012/09/02 - CARTE COMMUNALE : CRÉATION D'UNE COMMISSION

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, il convient de créer une commission qui sera chargée d'étudier toutes les propositions et d'assister aux réunions.

À l'unanimité, sont nommés :

Le Maire, Yves ARCHAMBAUD, Steve BLANCHARD, Stéphane GENAUDEAU, Christian GOUIN et Mariannick LAURAINNE.

2012/09/03 - AMÉNAGEMENT BORD DE SEUGNE

Monsieur le Maire envisage l'acquisition de terrains au bord de la Seugne pour l'aménagement d'une aire de pique-nique.

À l'unanimité, le conseil donne son accord pour contacter les propriétaires.

2012/09/04 - PROJET DE DONATION TERRAIN DE JP GAUTIER (Fossé et bande de 4 m)

Monsieur Jean-Paul GAUTIER a émis l'hypothèse de faire don à la commune du fossé situé sur sa parcelle ZC 71 et d'une largeur, de part et d'autre, qui reste à déterminer.

Après en avoir délibéré, le conseil évoque un problème d'accès : il faudrait un chemin pour accéder

au fossé. Ce point reste à l'étude.

2012/09/05 - ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION 17

Le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 13 février 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2012 d'attribuer le marché à GENERALI et au courtier d'assurance SOFCAP ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 13 juillet 2012 autorisant le Président du Centre à signer le marché avec la compagnie GENERALI et le courtier SOFCAP ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ; que ce contrat doit être soumis au code des Marchés Publics

APPROUVE

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de ST SEURIN DE PALENNE par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DÉCIDE

D'accepter la proposition du Centre de Gestion ;

D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2013 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation ⁽¹⁾, pour une durée de quatre années (2013-2016), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de deux mois :

| Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL | |
|---|-------------------------------|
| <i>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</i> | |
| Décès + Accident de service / maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel | Taux applicable sur la |

| | |
|---|---|
| thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité AVEC UNE FRANCHISE DE 15 JOURS PAR ARRÊT, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE | masse salariale assurée 5,85 % |
| <i>Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public</i> | |
| Agents effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre : Accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maternité / adoption / paternité + maladie ordinaire AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRÊT, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE | Taux applicable sur la masse salariale assurée 1,10 % |

PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 7 % du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Et à cette fin,

Autorise le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

Que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux mois.

2012/09/06 - DÉCISION MODIFICATIVE 2 (PANNEAUX DES NOMS DE RUE)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour financer l'achat des panneaux des noms de rue les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

| DÉSIGNATION DES ARTICLES | | CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER | |
|--------------------------|------------------------|---------------------------------|----------|
| N° | INTITULÉ | DÉPENSES | RECETTES |
| 21578 - 46 | Panneaux signalisation | 340,00 € | |
| 10222 | FCTVA | | 340,00 € |
| | TOTAL | 340,00 € | 340,00 € |

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2012/09/07 - TONDEUSE AUTOPORTÉE

Monsieur le Maire fait part au conseil que suite aux différents dysfonctionnements du tracteur tondeuse, il a fréquemment été en contact avec le service technique du concessionnaire.

Il a négocié la reprise du matériel au prix d'achat si une nouvelle panne intervenait.

Il a également appris que ce type de machine n'était pas autorisé sur route et qu'à plus ou moins long terme il faudra envisager l'achat d'un nouveau matériel conforme mais plus onéreux.

2012/09/08 - PROJET ERDF

Suite à la visite de Monsieur CHAUMETTE d'ERDF, il a été convenu l'effacement de la ligne haute tension, le renforcement de certaines lignes et l'implantation de nouveaux postes ERDF qui s'intégreront parfaitement dans le paysage.

2012/09/09 - PORTAIL CIMETIÈRE

Un devis de réparation du portail a été demandé. Il se monte à 281 € TTC. Ce devis est accepté à l'unanimité.

2012/09/10 - QUESTIONS DIVERSES

- Nettoyage du fossé d'Orville à la Seugne, il faut compter 10 à 15 h de travail à 55 € de l'heure, soit environ 800 € HT
- Tête de pont cassée par Alain MARTIN, entrepreneur, et tombée dans le fossé
- Octobre rose : la décoration est à faire cette semaine
- Chemins blancs : trous et bosses : à refaire par COLAS
- Poubelle rue des Jardins Fleuris, prévoir un socle et des barrières pour éviter qu'elle « voyage » par grand vent
- Ragondins : attaque dans les maïs de Port Barreau. Véronique FREDERIC a demandé l'intervention d'un piégeur (50 € de frais de dossier + 4,50 € par ragondins : une vingtaine a déjà été attrapée). La CDCHS ne veut pas intervenir.
- Carrefour des communes : les 18 et 19 octobre à Saintes
- Qu'en est-il de l'augmentation substantielle d'impôts sur la CDCHS ?
- Éoliennes : quelle évolution est envisagée ?
- Haut Débit : sur le canton, à part PONS, les autres communes ne seront pas desservies avant 2 ou 3 ans. 30 % du département ne sont pas dégroupés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE